



MERVENTAIS

" Plus vous regardez loin dans le passé, plus vous verrez loin dans l'avenir. "

(W.S.Churchill)

LE COUVENT des ROBINIERES

Près du village d'Espagne, " en haute forêt ", sur le territoire de Puy-de-Serre, mais en limite des communes de Mervent, Vouvant et St Maurice des Noues, dans le tènement des Robinières se nichait autrefois dit-on, " une florissante abbaye ", en fait le petit couvent des Robinières.

Plus rien ne reste hélas de la demeure des moines, si ce n'est au milieu de la futaie une clairière formée de deux ou trois prés fermés par endroits par un vieux mur de clôture à moitié écroulé, revêtu de lierre et de mousse : une clairière verdoyante qu'on appelle encore " le couvent ".

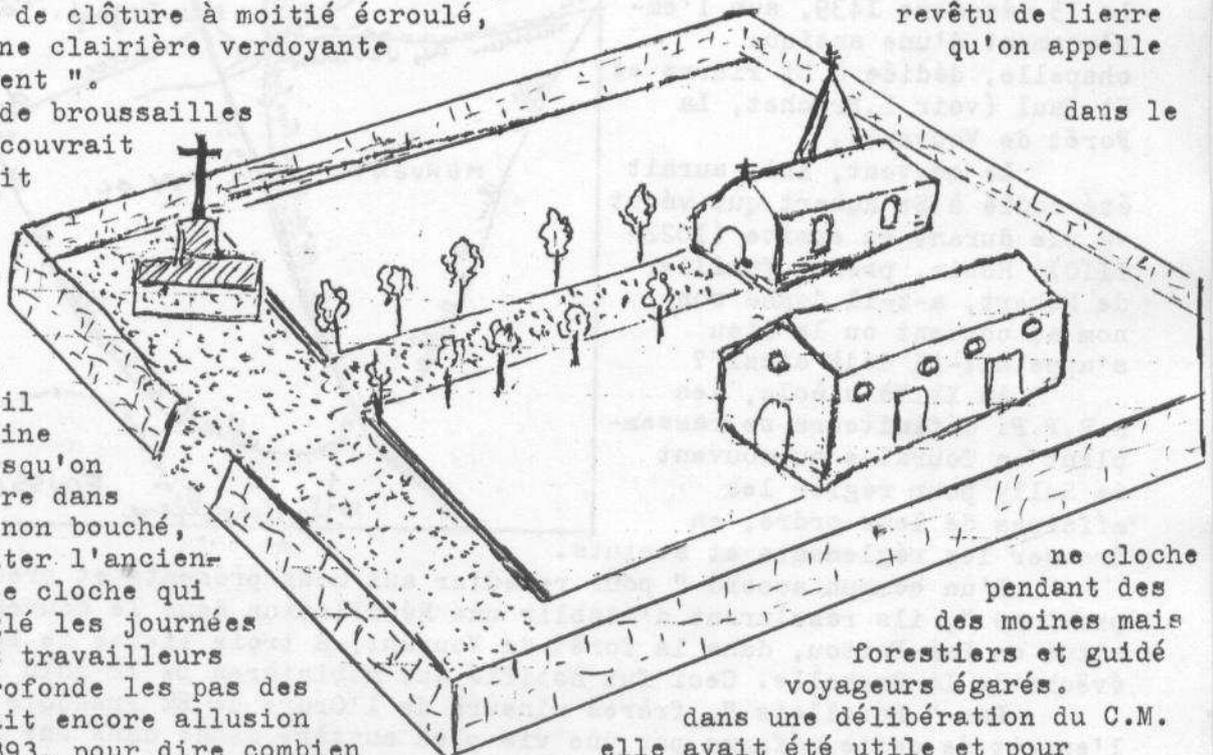
Un fourré de broussailles dans le coin d'un pré recouvrait l'endroit où était creusé l'ancien puits, comblé depuis longtemps par les pierres des ruines.

La légende voulait encore, il y a une soixantaine d'années, que lorsqu'on lançait une pierre dans le puits, alors non bouché, on entendait tinter l'ancien-clocher du couvent; cette cloche qui années avait réglé les journées aussi celles des travailleurs dans la forêt profonde les pas des

On y faisait encore allusion de Mervent en 1893, pour dire combien demander, maintenant qu'elle n'existait d'une horloge qui, en frappant sur une grosse cloche, pourrait remplacer celle de l'ancien couvent.

Il est intéressant d'insérer une partie de cette délibération, où l'on parle du couvent des Robinières, de plus cela nous laisse imaginer un peu la vie merventaise et surtout les grosses difficultés de circulation en forêt (voir bull. n° 12), même après la construction de la route forestière n° 1 (voir bull. n° 10).

" ... Vu en effet, les certificats multiples, constatant que M.M. le Maire, le curé, le facteur rural, l'instituteur, le garde-champêtre, des commissaires répartiteurs, et une foule d'autres personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition, s'égarèrent fréquemment dans les forêts de l'Etat, voisines de Mervent, au milieu de ravins périlleux et des affreux précipices dont les dites forêts sont environnées et aussi presque remplies.



dans le

ne cloche pendant des années mais forestiers et guidé voyageurs égarés.

dans une délibération du C.M. elle avait été utile et pour plus, l'installation dans le clocher

pourrait remplacer celle de

pêchait pas les moines de vaquer à diverses occupations.

Durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, une fabrique de poteries fut établie dans ce monastère. Elle employait certainement plusieurs moines car elle avait un certain débit dans le pays. Nord

Les poteries communes étaient revêtues d'un vernis brun grossier. Elles étaient, après cuisson, enduites d'une couche de couleur à l'huile grise. Elles n'étaient certes pas des chefs-d'œuvre mais telles qu'elles, elles représentaient quand même une certaine activité artisanale et culturelle dans ce coin de forêt.

La terre nécessaire à leur fabrication était prise sur les lieux mêmes dans un gisement appelé " La fosse du Frère Joseph " que l'on peut voir encore aujourd'hui, bien que la végétation l'ait peu à peu envahie.

Frère Joseph (Joseph Bâty) avait également des dons de sculpteur et modelait avec un certain succès, statues et statuettes de saints (Art de la terre chez les Poitevins, B.Fillon). Ce Frère Joseph, religieux d'un tiers ordre, c'est-à-dire membre d'une congrégation religieuse affiliée à l'ordre des Récollets des Robinières, devait en respecter les règles, mais d'une façon moins stricte. Quoi qu'il en soit, il devait quitter le couvent et s'occuper à l'extérieur car outre " la fosse du Frère Joseph ", son nom est resté lié, autour du dit couvent, à plusieurs ouvrages faits sans doute de ses mains.

C'est ainsi qu'en 1843, dans la liste des chemins de la commune de Mervent, on note : n° 33 chemin du Pont du Frère Joseph. " Partant du chemin de la Loge Fougereuse (D.65) près du Royou - tendant au pont du Frère Joseph pour gagner Vouvant en longeant les Gâts - et se terminant au pont du frère Joseph, limite de Vouvant (1340 m.). Il est également question de ce chemin en février 1860, lors d'une délibération du C.M. de Mervent.

" ... Délibération pour le redressement du chemin vicinal n° 65 dans la traversée de la forêt de Vouvant - Pour cela, il est demandé à la commune l'abandon à l'Etat du chemin rural n° 33, dit " du pont du Frère Joseph ".... "

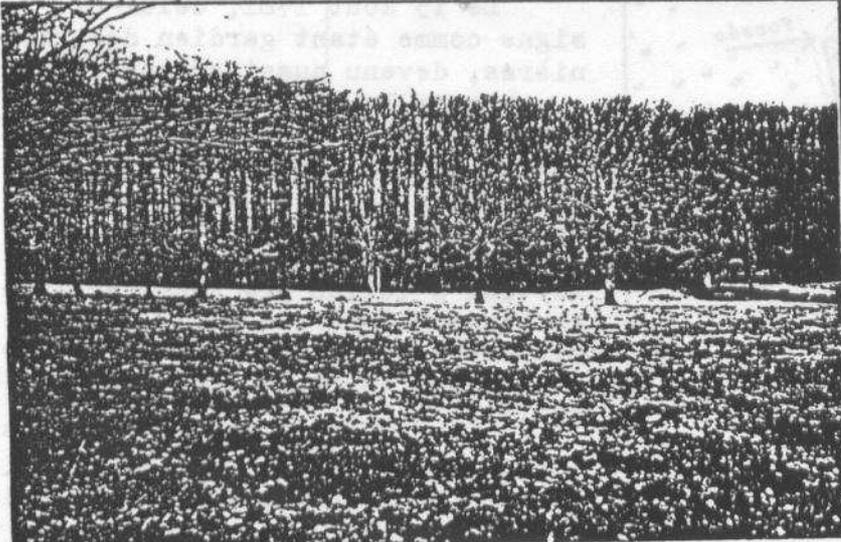
Ce pont construit par le Frère Joseph était probablement une passerelle en bois qui permettait de passer le ruisseau des Verreries très large en cet endroit.

Frère Joseph n'était pas le seul religieux d'un tiers ordre vivant au dit couvent, on note également : Alexandre Villeneuve, Malo Provot, tertiaires également (d'après, R. Valette, les religieux cordeliers de Fontenay étaient affiliés à la maison des Robinières, en forêt de Vouvant - Paysages et Monuments du Poitou).

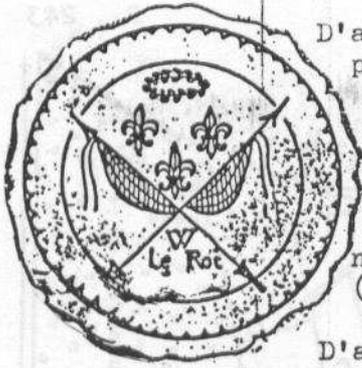
C'est grâce aussi aux soins des moines que fut établi non loin du couvent, au village des Guillotières de Puy-de-Serre, un four de verriers. Un acte passé à Luçon du 4 mars 1712, chez M^e Caillet, notaire en cette ville, précise " que le frère Barthélémy Fruchard, fondé de pouvoir du couvent des Robinières, achète du sieur Vincent Robin, demeurant Luçon, une maison, sise au village voisin de la Guillotière, ainsi que ses dépendances, pour y établir un four de verrerie ".

Ce four fonctionnait encore à la Révolution. Les restes de ce four sont encore visibles (voir, bull. n° 4).

En plus de la fabrication de poteries, plus tard, l'atelier produisit également des assiettes avec divers décors.



les prés, dans le second au fond à droite se trouvait le puits.



D'abord des modèles avec l'inscription " V V le ROI " puis un modèle avec " trois fleurs de lys, sans couronne et deux drapeaux en sautoir ", enfin après la chute du roi, quelques assiettes portant l'inscription : " Le Despotisme est confondu, 1792, avec un bonnet phrygien " ou " Moulin de la Vineuse " patriote révolutionnaire ou encore " A la Montagne " (3ème Tome de Poteries et Faïences Françaises par Tardy).



D'autres moines du couvent se sont aussi distingués. En particulier un frère nommé en religion Frère Didace, qui fabriquait des horloges et des pendules.

Les moines des Robinières se livraient donc à l'horlogerie, à la fabrication de la poterie, à la sculpture et devaient jouir pour tout cela d'une grande réputation dans la région. Outre ces occupations artisanales, les moines vquaient aux champs; des terres (prés de la D.65, entre la Cornelière et la Croix-Méraud) favorables à la culture de la vigne, portent encore le nom de " Fief aux Moines ". A la droite de la D.65, faisant suite au Bois de la Fontaine à l'Evêque, du Gd, du Pt, du Royou du milieu, du haut (Royou, veut dire sillon et évoque une terre à bled) et près du chemin de la Gasse Marcas, se trouve une parcelle appelée " Le Cloître " qui évoque bien, là encore, le couvent et ses religieux.



De 1680 (date de nos premiers registres) à 1794, quelques moines sont venus officier en l'église de Mervent ainsi que dans d'autres paroisses et leurs noms sont mentionnés notamment lors d'enterrements de personnalités. En général ils assistent le curé du lieu mais parfois le remplacent.

Par exemple: 1722, est inhumée au cimetière de ce lieu le corps de Dame Françoise Grégoire épouse de Mtre Pierre Baudry, de la Renaudière. Sont présents (entre autres) les R.R.P.P. Claude et Antoine, religieux des Robinières (Antoine Chaillé et Claude Geffrelot).

1766, une délégation de prêtres est présente à l'enterrement (paroisse de Bourneau) de Mtre Paul Bureau dont le fils " soi-disant licencié-es-loi " (sic) notable de Mervent demeure en la Cour du Nay. Sont présents Pinocheau, curé et Jubien vicaire de Mervent, les R.R.P.P. Adrian, F. Adrien Rostagnec, ex-définiteur, maître des novices, Frère Jean, Frère Jean-Baptiste Bouyée des Robinières, et dans le public, les sieurs Bouron et Raison, beaux-frères du défunt, tous deux riches marchands demeurant aux Quillères.

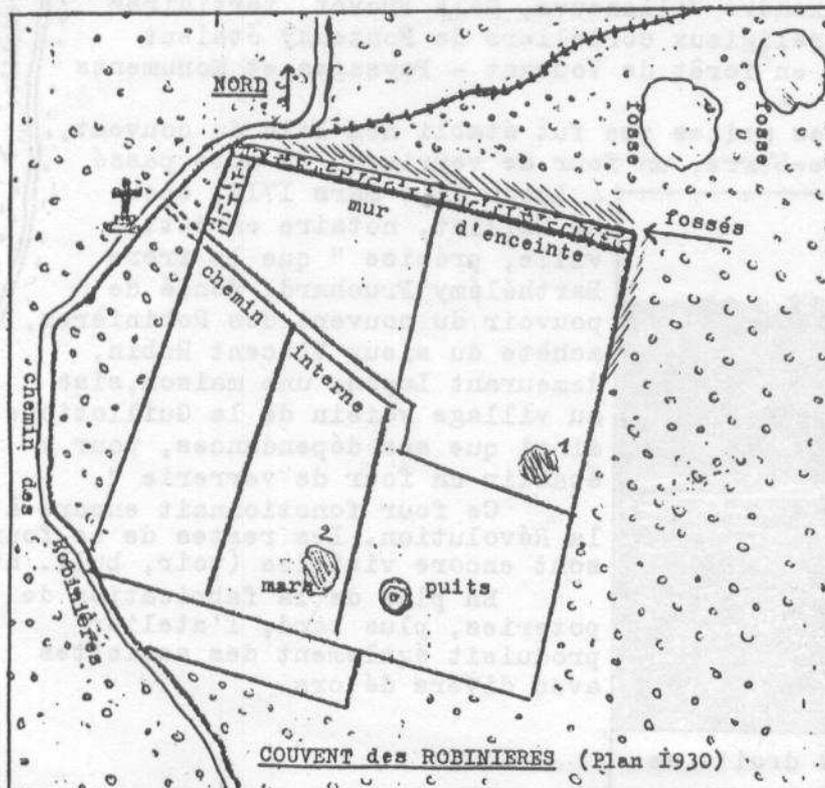
1777, est baptisée sous condition (sic) Jeanne née du jour précédent fille

de Jean Segain (tailleur d'habits domiciliés à Mervent), puis le même jour a lieu l'inhumation de la mère décédée en couches. Faisant pour Mr le curé, J.J. Charles Deniel, prêtre conventuel des Robinières.

Le 15 août 1781, celui-ci, signe comme étant gardien des Robinières, devenu aussi prison du Roi.

Toute la liste des religieux ainsi que des notes et un historique du couvent furent écrits en latin, sur une plaquette intitulée: Modus vivendi fratrum minorum conventuum Robineriarum ac sancti Martini a Telluo pro Recollectione assignatorum in provincia Turonioe pictavensis (S.I. n.d; in 4 de 8 pp, conservé à la Bibliothèque de Nantes).

Ce manuscrit en très mauvais état, relate entre autre l'historique des Robinières, mais aussi celui d'un autre couvent et aurait été



écrit par un Récollet des Robinières, décédé vers 1740.

Donnerait-il plus de renseignements sur le couvent ?

Aux Archives D. se trouve un document intitulé : Les Robinières, 1755 (série B.94). " Le sieur Bernard détenu par ordre du Roi au couvent des Robinières, paroisse de Puy-de-Serre " (ci-contre, photocopies d'extrait de ce document).

Voici en résumé ce que contient ce document de sept pages, et dont l'orthographe et le style sont respectés :

Le sieur Etienne Besnard est détenu, aux Robinières, par lettre de petit cachet. " ... Vingt trois mars 1755, le Procureur du Roy vient d'apprendre que le dit prisonnier est décédé, ce vendredy dernier, au-dit lieu des Robinières; comme ce dit Sr Besnard peut avoir laissé des effets, titres, meubles, papiers, obligations, avec conséquence pour la famille qui est éloignée et qui peut



Où Monsieur le Bailly Lieutenant
général au Bailliage de Puy de Serre
de la Nouvelle France à la Chataigneraye

Supplie humblement Sire Charles Dupuy marchand
demeurant dans l'isle d'Olleron disant qu'il est héritier
accusé d'une fille François Besnard son épouse
de Etienne Besnard son beau-père dudit au royaume
des Robinières, qu'à près le décès dudit Etienne
Besnard vous ait appose les scellés sur les meubles
et effets qui lui appartenent ou qui ont été dans
ladite maison des Robinières jour de son décès

encore ignorer sa mort ledit Pr du Roy requiert à Mr le Bailly de Vouvant, qu'il lui plaise se transporter audit lieu des Robinières pour apposer les scellés sur les meubles ... dudit Sr Besnard, en présence de Mosnay, greffier ..

Vingt sept mars, nous nous sommes transportés au couvent des Robinières, arrivés à onze heures du matin et après avoir mis pied à terre, Mr le Procureur du Roy ayant la connaissance que le Sr Besnard demeurant L'isle D'Olleron (sic) et détenu par ordre du Roy aux Robinières, peut avoir laissé des effets, hardes, ..., il est de son ministère de constater en sa qualité de Pr, d'en faire la description pour la sureté des créanciers dudit Sr Besnard, après quoi sommes entrés dans le couvent à l'effet d'apposer les scellés en présence du R.R.P. père gardien Adrien Rostagnac, prêtre définitiveur, qui nous a dit qu'étant chargé de remettre la clef de la chambre du décédé, que de plus il ne s'en oppose en rien ...

... A l'effet de quoi nous l'avons prier de nous indiquer où se trouvait la dite chambre à quoi le R.R.P. a satisfait, nous sommes montés dans le dortoir dans l'aile située au levant et nous sommes arrêtés à la seconde porte à main gauche en sortant du noviciat, sur laquelle nous avons fait apposer les scellés

sur la serrure dans la forme et manière qui suit ... scellé cacheté en sire (sic) rouge bien armé de notre siège, nous avons laissé à la garde de laditte communauté pour les respecter, après quoi sommes repartis en notre hotel séant à la Chataigneraye où nous sommes arrivés sur les six heures du soir ...

... Six avril, Pierre Charles Dupuy marchand dans Lisle d'Olleron, disant qu'il est héritier accasé de Delle François Besnard son épouse, de Etienne Besnard son beau-père

Où Monsieur le Bailly Lieutenant
général civil criminel lie police
au Bailliage de Puy de Serre
de la Nouvelle France devant haut
et bas Chataigneraye

Sur remette le Procureur du Roy qui vient d'apprendre
que le sieur Etienne Besnard détenu aux Robinières par
lettre de petit cachet est décédé de vendredy dernier
audit lieu des Robinières; comme ce dit Sire
Besnard peut avoir laissé des effets titres
meubles papiers obligations, ou d'autres renseignements
de conséquence pour la famille qui est éloignée
à qui peut ne pas ignorer la mort dudit procureur
du Roy requiert qu'il vous plaise vous transporter
à tel jour qu'il vous plaira l'indiquera audit lieu
des Robinières, pour y aller apposer
les scellés sur les meubles et effets dudit Besnard
à faire inventaire de description de ceux qui
se trouveront non susceptible d'audit scellés
à la fin pour constater ledit décès dudit
Chataigneraye le vingt six mars mil sept
cent cinquante cinq: M^{re} de la Roche Proc^{ur} du Roy

J'ai été à la Chataigneraye le 26 mars 1755
M^{re} de la Roche Proc^{ur} du Roy

décédé au couvent des Robinières et que voulant avoir les effets il ne le peu que vous n'avez fait la reconnaissance et levée des dits scellés

.... Huit avril, le requéreur Sr Dupuy et nous et notre greffier, nous portons indication à ce jour pour notre transport au dit couvent aux fins de la levée des scellés apposés sur la porte du décédé nous sommes montés à cheval et comptons arrivés sur les dix heures du matin à l'entrée dudit couvent ...

.... Le sieur P.Ch. Dupuy, estant mineur et n'ayant point de procuration de la Dame Vve Besnard, sa belle mère, il y aurait des difficultés de lui accorder la main levée des scellés, que cependant comme il est fort éloigné d'ici, que son séjour dérange son commerce ainsi que le cours de ses affaires, ledit représentant du Pr du Roy consent qu'il soit présentement procédé à la main levée moyennant que ledit Sr Dupuy nous fournisse une caution valable qui puisse répondre des effets et valeurs laissés par ledit feu Sr Besnard ...

.... Et dans l'instant ledit Sr Dupuy, nous a présenté en la personne de Mtre Jacques Baudry, marchand demeurant au village de la Renaudière, paroisse de Mervent, lequel comparan en personne, s'est rendu avec la caution

.... Sur quoi nous avons donné acte de procédé à la levée des scellés en présence du R.R. Frère Paul Pailla, religieux gardien dudit couvent qui nous a présenté la ditte clef de la ditte chambre dans laquelle s'est trouvé, appartenant au feu Sr Besnard, les hardes, linges et effets qui suivent deux paires de souliers neufs, un habit de drap de coston couleur grize demi uzé, une veste de cadi crème uzée, une robe de chambre d'étoffe, une veste de la même couleur fort uzée, huit paires de culottes de différentes étoffes et de différentes couleur, dont trois neuves et les autres à demi uzées, une robe de chambre de soye rayée toute neuve, huit paires de bas de différentes couleur dont quatre noirs sont neuves, treize paires de chaussettes de fil, en plus vingt huit chemises fines, plus deux autres paires de bas ? fort uzés, un habit de drap demi uzé plus une vieille valize de cuir, un manteau d'écarlate moytié uzé, trois chemises, vingt mouchoirs de coston bons, une veste de soye moytié uzé

.... Plus une montre d'argen, et la somme de cent vingt livres en or de six louis et de trois louis et quatre livres en monaye plus deux médailles en argen du poids d'environ valleur de la somme de onze livres qui sont tous les meubles, effets, argen qui se sont trouvés dans la ditte chambre appartenan audit feu Besnard ce qui a été remis entre les mains du Sr Dupuy qui en a disposés, emportés dudit couvent et s'es soussigné ainsi que le Sr Baudry, caution ... signé Baudry J C Dupuy

.... Reçu pour ? des biens, neuf livres le 26 avril 1755 ... Mosnay, greffier
.... Ci-fait sommes sortis dudit couvent et dit lieu des Robinières après avoir fait main levée dudit scellé et déchargé ledit couvent de la garde des biens, avons dressé procès verbal signé: Moreau Pr du Roy Dehaigues Mosnay ... " .

Lorsque la Révolution ferma les couvents, les religieux des Robinières qui étaient très aimés des gens du pays, s'établirent dans les environs et y moururent en paix. Le monastère échappa en 1792, à la vente des biens ecclésiastiques et, comme le Directoire du Département de la Vendée, avait l'intention de le convertir en maison de secours et de correction, il chargea la municipalité de Puy-de-Serre de veiller à ce qu'il ne soit commis aucune dégradation. Ce projet, combattu par F. Ambroise Rodrigue, ancien évêque constitutionnel de la Vendée, fut pourtant étudié.

En voici le rapport.

Rapport des 2^e et 3^e bureaux du Conseil général du département de la Vendée, sur les Robinières.

CITOYENS,

Vos commissaires, après avoir donné un détail exact des Robinières vous proposent d'y former un établissement pour les indigents hors d'état

de gagner leur vie, les incurables, les fous de toute espèce et ceux qui sont dans le cas d'une simple détention; en sorte que ce fût, tout à la fois, une maison de secours et de correction.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces vues de bienfaisance et de sûreté publiques, surtout dans un département qui n'a encore aucun établissement de cette nature.

Bien des raisons viennent à l'appui de la proposition de vos commissaires:

1^o Les Robinières sont en bon air; elles touchent à plusieurs routes fréquentées; on y trouve des bâtiments assez considérables et dont les

principales parties sont en bon état. Il serait fâcheux qu'une telle habitation, ne fut presque d'aucun avantage pour la nation; et c'est ce qui ne manquerait pas d'arriver, si on se bornait à la vendre: à peine en retirerait-on 3,000 H autant qu'en peuvent juger vos commissaires.

2^o Les religieux qui occupaient ci-devant les Robinières, trouvaient bien le moyen d'y avoir toujours et d'y contenir, malgré eux, des gens confiés à leurs soins, et cela par le seul aide de quelques frères et de quelques domestiques. Ne serait-il pas possible de les remplacer, comme l'observent vos commissaires, par douze à quinze invalides?

3^o Au moyen de quelques réparations qu'ils ne jugent pas devoir monter au delà de 3,000 H de douze à quinze arpents de la forêt qui environne les Robinières, qu'on pourrait y ajouter, et d'une percée qu'il serait facile d'y faire, ce local serait très propre à recevoir les sujets dont il s'agit.

4^o On ne pourrait le vendre sans exposer la forêt de Vouvent à une dévastation bien pire encore que celle dont elle souffre déjà.

Il ne serait pas facile d'empêcher qu'il ne servit de retraite aux dévastateurs.

Mais d'autre part, il faut vous l'avouer, Citoyens, l'établissement dont il s'agit, ne peut se faire aux Robinières, sans de graves difficultés :

1° Cette habitation touche à une des limites de ce département; elle ne pourrait donc pas être, sans beaucoup de peine, à l'usage de plusieurs de ses districts; cependant c'est sans doute un établissement universel que vous vous proposez.

2° Les Robinières ne sont à portée d'aucun marché public d'une certaine importance.

3° Elles sont enclavées dans la forêt de Vouvent et entièrement isolées. Il y aurait donc peu de sûreté à y établir une maison de correction, sans des précautions et des frais considérables. Outre que nous ne sommes pas assurés d'obtenir des invalides, nous ne pensons point, avec vos commis-

saires, que ces invalides pussent être gardés de la forêt, soit parce que leur âge ou leurs infirmités ne le leur permettraient pas, soit parce qu'ils se trouveraient trop éloignés d'une grande partie de la forêt, soit parce qu'il ne seroit pas possible de surveiller tout à la fois, avec assez d'exactitude, la forêt et les Robinières.

4° De l'aveu des commissaires, les principaux appartements ne sont séparés que par des cloisons sans solidité; n'est-il pas à craindre qu'il n'en coûtât beaucoup pour en former une maison publique de détention? Il n'agirait d'y détenir un bien plus grand nombre de gens que du temps des religieux.

Enfin, dans l'incertitude où nous sommes sur la nouvelle organisation de la République, il seroit peu prudent de prendre un parti définitif, sur le fond même du projet proposé par les commissaires. Cependant, comme ils s'en tiennent, quant à présent, à demander :

1° Une visite des Robinières faite par un digne expert pour savoir ce qu'il en coûterait, à peu de choses près, pour y former l'établissement en question.

2° Si le gouvernement voudra bien accorder douze à quinze invalides et autant d'arpents dans la partie de la forêt qui y touche pour contribuer à ce même établissement.

Nous pensons qu'on peut avoir égard à ces demandes sans rien préjuger sur le reste.

(Extrait de la Revue de l'Ouest, t. VI; — Dugast Matifeux.)

Le projet fut abandonné. On retient d'une part que le lieu et l'endroit n'étaient pas propices à ce genre d'établissement; d'autre part que les fonds manquaient pour les réparations obligatoires à cette installation. Le couvent est alors mis en vente après démolition.

14 Octobre 1794, Vente des démolitions du couvent.

(A.D., 1Q 690) " ... Je soussigné Jacques Houdet, ... me suis transporté au dit lieu des Robinières accompagné du citoyen Bechaud commissaire municipal des Nouës, pour l'estimation des matériaux, lequel a fait cinq lots composés ainsi qu'il suit: le premier composé de quarante neuf chevrons de douzes pieds de long, estimé vingt neuf livres, huit sols; le second, de trente solivaux de onze pieds et deux filières de vingt trois, cent trente huit livres; le troisième et le quatrième (manque, le détail de ces lots); le cinquième, d'une poutre de vingt pieds et neuf chevrons, quatorze livres.

... Les lots ainsi composés, j'ai procédé à leur vente en l'absence des commissaires municipaux de Puy-de-Serre qui en étoient dûment avertis et invités de s'y trouver mais qui, la nuit précédente avoient été obligés d'abandonner leurs foyers pour se soustraire à " la fureur des brigands "(1) qui se portèrent dans leur commune et donnèrent la mort à l'un d'entreux (sic), la même crainte leur avoit empêcher d'y rentrer....

... Le premier lot a été porté à trente livres par Pierre Claveau, qui en a été adjudicataire pour la dite somme couvert son enchère. Pour le second lot, pendant

*Vente Des Matériaux
provenant de la maison des
Robinières
23 Vendémiaire an 3*

il a été allumé une bougie la durée de laquelle le citoyen Creuson l'a portée à cent quarante livres, la bougie éteinte il en a été allumé une seconde pendant la durée de laquelle ni ayant eu aucune enchère, le citoyen Creuson a eu le lot. Le troisième, porté à seize livres par le citoyen Chaigneau lui a été adjudé. Le quatrième ayant été enchéri de vingt sols par le citoyen Creuson, il lui a été adjudé. Le dernier lot, porté à quinze livres par le citoyen Moreau du Breuil et à seize par Louis Ouvrard, a été adjudé à ce dernier. Et attendu le très petit nombre d'acquéreurs la vente a été discontinuée.

Fait clos et arrêté à la ditte maison des cidevants Robinières les jours, mois et an que dessus à trois heures du soir (sic).

(1) les brigands étoient des bandes de vendéens royalistes qui faisaient encore des incursions contre les républicains.

La vente ne fait aucune mention du mobilier et des pierres du couvent. Dans son livre " La Forêt de Vouvent, 1893 ",

aff. n° 33

Expédition

de la Vente de

Démolition de

Commune de Robinières

Robi n°.

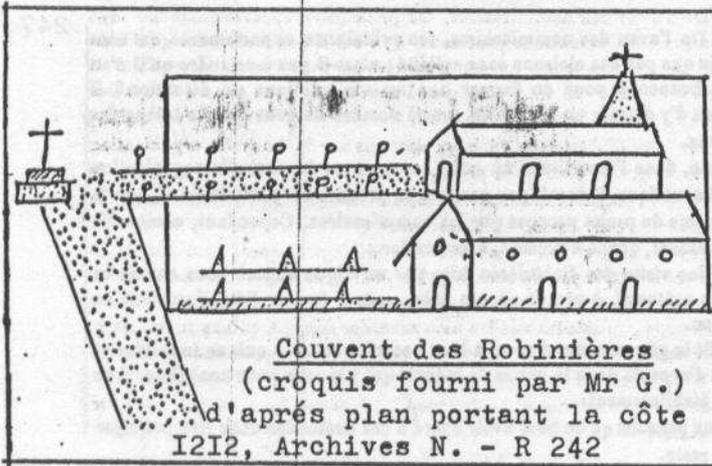
Le Juge de Puy-de-Serre, Juge de Paix, le 5^e jour du 3^e Vendémiaire 3^e année de la République.
En vertu de l'arrêté de l'Administration du District de la Chataignerain, du 20^e du présent mois, qui fait au Juge de Paix, le vu de ses matériaux provenant de la démolition, de la maison des fi^s deaux Robinières situés dans la Commune de Puy de Serre, ordonné par l'avis du District par un arrêté du Département du Ouy, la dite vente ayant été affichée, qui pour d'avance, dans la Commune de Puy de Serre, le Noier, Douvrou, et autres circonvoisins, je soussigné Jaque Houdet Administrateur du Conseil du District de la Chataignerain, y demeurant, Commissaire nommé pour procéder à la dite vente, m'en suis transporté au dit lieu de Robinières, accompagné du Citoyen Bechaud, commissaire municipal de Noier, Commissaire nommé par l'arrêté ci dessus relaté, pour l'estimation des matériaux, lequel a fait cinq lots, composés ainsi qu'il suit.



L. Brochet prétend qu'elles furent vendues à l'encan. Tout cela a peut-être été dispersé et abandonné à qui voulait... Il paraît que des pierres du couvent auraient été utilisées jadis pour la construction de la tour de la Cornelière.

Le petit couvent tout à fait détruit, il n'en restait plus que le souvenir. En 1893, Brochet note " un monticule sur lequel s'élevait jadis une croix de bois, est l'unique coin du vieux monastère où l'on vient prier "

A la même époque, dans " Paysages du Poitou ", R. Valette écrivait " à la Moussière de St Maurice, on voyait encore il y a peu d'années, les vestiges de l'hostellerie du monastère voisin des Robinières "



Couvent des Robinières
(croquis fourni par Mr G.)
d'après plan portant la côte
I2I2, Archives N. - R 242

Une histoire de moines m'a été narrée dernièrement par un ancien du village de Cul-de-Bray. Sa mère lui racontait une anecdote qu'elle tenait elle-même de sa mère. Le fait se passait à la Gasse Marcas, où demeurait une vieille femme. Deux moines des Robinières passant par là demandèrent l'hospitalité. La brave femme leur offre et dépose sur la table une miche et un pot de beurre. Les deux moines s'installent, mangent et mangent encore ! La vieille voit son beurre qui diminue bigrement ...

" Rendons-nous Frère ! " -dit l'un des moines. Leur hôtesse heureuse pense qu'ils vont enfin partir. Déception ! Ils partiront en effet mais seulement quand le pot de beurre sera vide.

Les moines ne profitaient-ils pas parfois de la situation ?

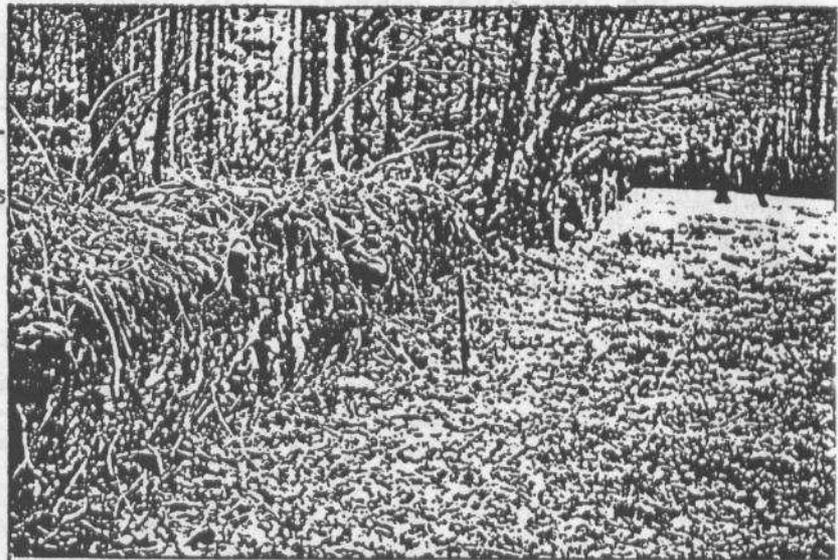
Des légendes sont restées attachées à l'ancien monastère. C'est ainsi que nombre de personnes disent encore que les calices, ciboires, clochettes qui servaient aux offices, avaient été jetés par les moines dans le puits au moment de la Révolution. Pendant la messe de minuit, il paraît que les clochettes tintent encore dans le silence de la forêt

Aujourd'hui, allez "au couvent "vous y trouverez un lieu paisible; vous imaginerez ce que fut ici, autour des bâtiments, puits, cloître, cimetière, jardins, pâtures, atelier de poterie, la vie des moines des Robinières. Peut-être trouverez-vous la fosse du Frère Joseph et la fontaine à l'Evêque près de l'allée forestière du même nom. La tradition veut que celui-ci, venu visiter le couvent se soit arrêté pour se désaltérer à l'eau fraîche de cette fontaine.

Vous y verrez les mares aménagées pour les bêtes par les paysans. Quand on a creusé la mare n°1, de nombreux débris de poteries ont été mis à jour. Autour du puits comblé laissant quand même s'écouler l'eau qui rejoint la mare n°2, on peut trouver encore de nombreuses pierres, briques, morceaux de poteries, fragments d'assiettes ... (au passage, signalons que le choeur d'une chapelle, église, regarde l'Est " en direction de Jérusalem ").

Une partie du mur de clôture existe toujours et en interrogeant des personnes d'un certain âge, elles vous diront, qu'au début du siècle, le socle de pierre de la croix du couvent était toujours là au bord du chemin. Dans un trou laissé par celle-ci, détruite par le temps, les " gens venaient poser le pied pour conjurer le mauvais sort ". Un chêne proche a signalé longtemps ce qui restait de l'ancien calvaire. Les Eaux et Forêts ont évité pendant des années de l'abattre et près de celui-ci, les enfants venaient poser des petites croix de bois. Le dimanche " le couvent " était un lieu de promenade où les gens d'Espagne, St Maurice, Puy-de-Serre aimaient à se rendre comme en pèlerinage.

De toute façon vous ne regretterez pas votre promenade en ce lieu plein de mystère et de souvenirs, dans une des plus belles futaies de notre forêt, dans les ténements des Robinières, de la Fontaine à l'Evêque, que des poètes ont comparé, avec leurs fûts très droits et leurs hautes frondaisons, à des cathédrales de verdure.



la pâture et son mur de clôture